



Direction Secrétariat Général

Service des Assemblées

Dossier suivi par Élodie CERTENAIS

Tél. : 02.43.49.85.00

E-mail : elodie.certenais@agglo-laval.fr

N°114

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL communautaire

Séance du 8 janvier 2019

Conseil Communautaire du 8 janvier 2019

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 2 janvier 2019, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à huit heures et trente minutes, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Claude Le Feuvre, doyen d'âge.

Étaient présents

Christelle Reillon, Christian Lefort, Christophe Hermagné, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Michel Fortuné, Gérard Heulot, Jean-Louis Deulofeu, Loïc Broussey, Denis Mouchel, Nathalie Fournier-Boudard, Olivier Richefou, Jean Brault, Didier Marquet, Nicole Bouillon, Nicolas Deulofeu, Luc Maës, François Zocchetto, Hanan Boubberka, Xavier Dubourg, Marie-Cécile Clavreul, Alexandre Lanoë, Chantal Grandière, Jean-Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Jacques Phelippot, Béatrice Mottier, Gwendoline Galou, Alain Guinoiseau, Jean-Pierre Fouquet, Sophie Dirson, Martine Chalot, Bruno de Lavenère-Lussan, Marie-Hélène Paty, Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Patrice Aubry, (à partir de 9h03), Pascale Cupif, Georges Poirier, Isabelle Beaudouin, Claude Gourvil, Jean-Marc Bouhours, Bernard Bourgeois, Gérard Jallu, Alain Boisbouvier, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Michel Peigner, Annick Poulard, Mickaël Marquet, Noëlle Illien, Daniel Guérin, Gilles Pairin, Yannick Borde, Joseph Bruneau, Flora Gruau, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Gérard Monceau, Claude Le Feuvre et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Christophe Gruau, Christophe Carrel, Aurélien Guillot, Catherine Romagné.

Étaient représentés

Christelle Alexandre a donné pouvoir à Joseph Bruneau, Guylène Thibaudeau a donné pouvoir à Jean-Marc Bouhours, Philippe Habault a donné pouvoir à Xavier Dubourg, Sophie Lefort a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Mickaël Buzaré a donné pouvoir à Jacques Phelippot, Didier Pillon a donné pouvoir à Jean-Jacques Perrin (jusqu'à 10 h 35), Florence Quentin a donné pouvoir à Hanan Boubberka, Jean-François Germerie a donné pouvoir à Pascale Cupif, Céline Hémon est représentée par Christophe Hermagné.

Flora Gruau et Alexandre Lanoë ont été désignés secrétaires de séance.

La séance débute à 8 h 43.

Claude LE FEUVRE : *Mes chers collègues, je vous invite à prendre place, s'il vous plaît, pour l'ouverture de notre assemblée.*

Permettez-moi tout d'abord de saluer le président du conseil départemental, qui nous rejoint discrètement. Je voudrais tout d'abord procéder à l'appel de notre assemblée délibérante. Je ferai donc l'appel commune par commune, et nom par nom. Tout d'abord, j'inviterai les élus à répondre « présent » et à signaler en quelque sorte leur participation.

Mes chers collègues, le quorum est largement atteint, sous réserve d'un ou deux élus qui devraient nous rejoindre dans les instants qui viennent.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis, doyen des deux présidents des anciennes communautés de Laval agglomération et du Pays de Loiron, j'ai le privilège d'être ce matin le président par intérim de cette nouvelle assemblée. Je n'en abuserai pas. Il me revient donc de déclarer cette nouvelle assemblée délibérante installée et d'ouvrir la séance inaugurale de ses travaux. D'aucuns y verront une plus ou moins cruelle ironie de l'histoire, puisque chacun sait que je ne jugeais pas nécessaire cette évolution. Mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les conditions du débat, les forces en présence excluaient toute autre issue. C'est l'histoire, et seulement l'histoire qui nous dira demain si cette orientation était la bonne. Le temps de la discussion est clos.

Si nous avons eu, d'une commune à l'autre, des avis différents sur cette fusion, nous partageons tous l'ambition de servir les habitants et de développer ce nouveau territoire, auquel je souhaite pleine réussite sans aucune arrière-pensée. Je veux croire et j'espère que tout ce qui sera bon pour le nouveau territoire de Laval agglomération le sera aussi pour l'ensemble des habitants, qu'ils vivent au chef-lieu ou dans les communes qui en sont les plus éloignées. En créant aujourd'hui un territoire élargi, ayons la conscience de la nécessité de rester proches de tous les habitants et de leur apporter tous les services dont ils ont besoin. Dans une communauté d'agglomération dont plus de la moitié des habitants ne vivent justement pas en agglomération, une forme de ruralité épanouie, dynamique doit rester un atout, et non une charge. C'est aussi vital pour l'équilibre de notre territoire que pour l'épanouissement de ses habitants.

Depuis 53 ans, le Pays de Loiron s'est forgé une identité, a surmonté une grave crise économique jusqu'à devenir l'un des territoires de la Mayenne les plus dynamiques en termes de création d'emplois. Il a développé des services pour ses habitants et leur a apporté écoute et proximité. Au-delà, permettez-moi de relever les quelques points saillants qui ont marqué la fin d'activité de notre exercice sur le Pays de Loiron. En termes de développement économique, en décembre, c'est l'extension d'un grand groupe agroalimentaire en 2019, générant un investissement de 15 millions d'euros et la création d'une centaine d'emplois sur le parc d'activités de la Gravelle. En termes d'aménagement de l'espace, c'est l'adoption à l'unanimité, le 17 décembre dernier, de notre plan local d'urbanisme intercommunal. En termes de démographie, c'est une évolution positive de 2,5 %, soit, en termes de soldes, 470 nouveaux habitants. Pour parachever ce tableau, il y a notre situation financière. Elle présente, en fin d'exercice, un budget général exempt de tout endettement ou emprunt en cours. C'est un bilan positif à mettre au crédit des élus du Pays de Loiron, avec qui je partage ce matin cette légitime fierté. Mais je dirais plus. Toute modestie mise à part, dans cette dernière tribune, c'est un bilan remarquable, un bilan remarqué, un bilan proche de l'excellence et bien souvent cité en exemple.

La chambre de territoire, pierre angulaire de notre rapprochement, s'est voulue garantir avant l'heure le maintien des services créés à tous nos habitants, marquant notre attachement sans faille à ce que cette proximité soit préservée. Je ne doute pas que les engagements pris soient tenus. Il y va d'un enjeu majeur au regard des attentes du Pays de Loiron, accoutumé à une réelle qualité de service.

Au point de conclure, et dans le souci de ne pas être plus long, ma décision de ne pas candidater à la gouvernance : mes chers collègues, après 50 années de vie publique passées au service des administrés, je n'ai pas souhaité revendiquer un haut poste de responsabilité dans le nouvel exécutif. Cette décision n'occulte en rien ma participation de façon active, constructive, en tant que maire de Saint-Pierre la Cour, au sein des autres instances communautaires.

Je ne peux terminer sans évoquer le contexte national compliqué que nous vivons actuellement : le sentiment de citoyens qui se sentent abandonnés, éloignés, exclus des décisions prises, la contestation des pouvoirs légitimes, l'absence de proximité. Rétablir la confiance, veiller à la proximité en direction de tous nos habitants sera incontestablement l'un des premiers challenges, l'un des premiers défis de la nouvelle intercommunalité. Mais mes chers collègues, mes chers amis, je ne doute pas un seul instant que chacun et chacune d'entre vous autour de cette table a à cœur de tout mettre en œuvre pour réussir le développement harmonieux de notre nouveau territoire. Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention.

[Applaudissements]

Monsieur Poirier, vous avez la parole.

Georges POIRIER : *Au moment où s'installe le nouveau conseil communautaire, il nous paraît nécessaire, élus de l'opposition de plusieurs communes de cette agglomération, de faire trois remarques préalables aux votes prévus.*

D'abord, c'est le regret du manque de solennité. Installer un nouveau conseil communautaire un mardi matin, empêchant des élus qui travaillent d'être présents, et c'est le cas de plusieurs d'entre nous, est regrettable. L'importance de la fusion des deux communautés aurait justifié une séance solennelle, peut-être un dimanche matin, en invitant l'ensemble des 638 conseillers municipaux des 34 communes pour souligner l'événement et y faire participer tous les élus de la nouvelle agglomération.

Ma deuxième remarque concerne le risque de cumul des fonctions exécutives. Le vivier des 600 élus de l'agglomération est suffisamment important pour refuser toute concentration des fonctions. Nous mettons donc en garde dans le choix des vice-présidents. Les personnes ne sont pas en cause. Mais il nous paraît impensable par exemple que l'on soit maire, premier vice-président du département et vice-président de la nouvelle agglomération. Autre exemple, il nous paraît impensable que l'on soit premier adjoint de Laval, vice-président du département, vice-président de l'agglomération et président de la SEM Laval Mayenne Aménagement. Pouvons-nous accepter aujourd'hui des triples, voire des quadruples fonctions exécutives ? À l'heure où monte la demande de participation citoyenne, une seule et unique fonction exécutive devrait être la norme. D'autant qu'il y a un vivier de 600 élus dans l'agglomération.

La troisième remarque est le refus des conflits d'intérêts dans un cumul privé/public. Il nous paraît essentiel de prévenir les situations de conflit d'intérêts dans les grandes collectivités. Aussi, nous souhaiterions qu'une déclaration d'intérêts soit remplie par chacun des vice-présidents et conseillers communautaires délégués.

En conclusion, les 638 élus des 34 conseils municipaux sont de sensibilités très diverses. Cette diversité, la parité, bien sûr, et l'éventail des âges doivent apparaître dans le nouveau bureau communautaire. Merci.

Claude LE FEUVRE : *Très bien, merci, Monsieur Poirier. Y a-t-il d'autres interventions ? Mes chers collègues, s'il n'y en a pas, je vous propose de prendre la suite de nos travaux, avec le premier dossier, qui est l'élection du président.*

• CC1 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Claude LE FEUVRE, Président par intérim, précise les modalités du scrutin.

Après l'installation du conseil communautaire, il convient à présent de procéder à l'élection du nouveau Président de Laval Agglomération.

Le vote se déroulera à scrutin secret, majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il sera donc demandé à ceux d'entre vous qui le désirent de présenter leur candidature.

Claude LE FEUVRE : *Je vous en rappelle les dispositions. Le vote se déroule à scrutin secret, majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il sera donc demandé à ceux d'entre vous qui désirent présenter leur candidature de le faire à partir de maintenant. Mes chers collègues, je fais donc appel à candidatures.*

J'ai la candidature de François Zocchetto au titre de la présidence de Laval agglomération. Il m'appartient, me fait remarquer Marcel Thomas, la désignation préalable de deux secrétaires, dont la tradition veut

que ce soit les deux benjamins de notre assemblée, qui sont Flora Gruau et Alexandre Lanoë, s'ils acceptent. Merci.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau nécessite également que le conseil communautaire désigne au moins, en plus des deux secrétaires, deux assesseurs. Il vous est proposé de désigner, dans l'ordre, Sophie Dirson et Nicolas Deulofeu. Les deux assesseurs sont pourvus.

Suite à cette installation, le doyen assure la présidence dans l'attente de l'élection du nouveau président. Mes chers collègues, le matériel de vote est sur votre table. J'ai recueilli la candidature de François Zocchetto. Je vous invite à voter.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

N° 001 / 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2019

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Claude LE FEUVRE, Doyen de l'assemblée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2122-7, L5211-1, L5211-2 et L5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Considérant l'installation du nouveau conseil communautaire de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du Président de Laval Agglomération,

Après un vote au scrutin secret et à la majorité absolue,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est procédé à l'élection du Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - Nombre de conseillers présents ou représentés | 71 |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 71 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls | 9 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 62 |
| - Majorité absolue | 32 |

Ont obtenu :

François ZOCCHETTO : 62 voix

François ZOCCHETTO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président et immédiatement installé.

Claude LE FEUVRE : Mes chers collègues, je voudrais vous rendre compte du résultat du scrutin. Nombre de conseillers présents ou représentés, 71. Je vous rappelle que l'effectif total est de 76. Bulletins trouvés dans l'urne, 71, bulletins blancs et nuls, 9, nombre de suffrages exprimés, 62. A obtenu à la majorité absolue, c'est le moins qu'on puisse dire, François Zocchetto, 62 voix. François Zocchetto est déclaré installé président de la Communauté d'agglomération de Laval.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, chers collègues, avant de poursuivre notre ordre du jour, je me permets de vous dire quelques mots très simples qui viennent du fond du cœur. Puisque je connais bien, je crois pouvoir le dire, chacune et chacun d'entre vous. Tout d'abord, je voudrais vous remercier bien sûr chaleureusement pour votre vote et pour la confiance que vous me témoignez, dans les conditions qui viennent d'être démontrées.

Mais je voudrais, en commençant, rendre hommage à Claude Le Feuvre, qui est à mes côtés. Claude Le Feuvre qui a accompli déjà 50 ans de mandat d' élu local. Ici, nous sommes tous des élus locaux. Nous mesurons la contrainte, tout ce que représente l'engagement au quotidien, dans nos fonctions de conseillers communautaires, d'élus communautaires, mais aussi, et je dirais même « surtout », de membres de conseils municipaux, d'adjoints et de maires. Bravo, Claude, pour ce parcours exceptionnel. Claude Le Feuvre a aussi assuré la présidence de la communauté de communes du Pays de Loiron depuis 1986. Bien sûr, il a été un artisan exigeant de notre rapprochement tant il avait à cœur que le Pays de Loiron ne perde ni son histoire, ni son action, ni son âme. Je fais miens, cher Claude, vos propos parus dans le supplément du dernier magazine communautaire de Loiron sur la question d'une intercommunalité réussie. Je cite, « C'est l'association des intelligences et des volontés pour créer ensemble ce qu'une commune ne peut pas faire seule. Ainsi, nous serons en mesure de satisfaire les besoins des habitants. »

Devant maintenant présider notre agglomération élargie, je mesure l'ampleur de la responsabilité. J'essaierai, pendant les mois qui viennent, c'est-à-dire d'ici le terme des mandats municipaux en mars 2020, de me montrer digne de cette confiance que vous m'apportez ce matin. Cette responsabilité, que je partage avec chacune et chacun d'entre vous, est importante. Car nous installons ce matin l'établissement public de coopération intercommunale le plus important de notre département. Nous le faisons en comptant parmi nos membres le président du conseil départemental. Beaucoup de nos concitoyens sont aujourd'hui troublés, désarmés face à l'évolution du monde, voire en colère. Il nous appartient, mes chers collègues, de les écouter, nos concitoyens, et de construire avec eux leur avenir. De mois en mois, les pièces de notre nouvelle intercommunalité se sont mises en place, comme un puzzle mis bout à bout avec patience et détermination. Je salue, et je remercie tous les élus qui se sont impliqués dans les différents ateliers, conduisant à rapprocher les compétences de ce futur établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de la loi et des règlements. Vous me permettrez également de remercier Marcel Thomas, qui a bien voulu assurer la mission d'accompagner cette transition. Je crois qu'il n'était pas inutile de donner, comme on dit, du temps au temps. Ainsi, nos égoïsmes locaux sont dépassés et les habitants de l'agglomération, même s'ils sont attachés à leur commune, à la qualité de vie qu'elle offre, quelle qu'en soit la taille, aspirent à toujours plus de dynamisme, toujours plus de solidarité et aussi à plus de modernité face aux incertitudes de l'avenir.

Nous sommes, mes chers collègues, sur la bonne voie. Notre rassemblement doit favoriser, non seulement la réalisation d'objectifs communs, mais aussi les projets de chacune des communes qui composent notre groupement. Nous sommes réunis avec nos différences légitimes, nos différences d'opinions, nos différences de parcours, nos différences qui peuvent tenir aux particularités de nos communes, qui sont aussi toutes différentes ou singulières. Mais je crois, et je l'ai déjà dit donc je le confirme, que ces différences légitimes, nous devons continuer à en faire une richesse en nous gardant, dans nos comportements d'élus communautaires, de tout excès, notamment de tout propos excessif. Bien sûr, le débat est légitime et nous sommes une assemblée démocratique. Mais l'efficacité et tout simplement l'humanité de nos relations nécessitent un respect mutuel. Mais je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous.

Dans le cadre des compétences de droit, optionnelles ou facultatives, nous poursuivrons les grands projets qui structurent notre territoire, qui doivent le rendre toujours plus attractif en termes économiques, en termes d'emploi et en termes de solidarité. Les actions environnementales seront, non seulement maintenues, mais développées. La politique de mobilité également devra connaître un nouvel essor et sera étendue ultérieurement à tout le territoire. Le très haut débit, l'enseignement supérieur, etc., et je ne peux citer toutes les compétences, toutes celles-ci seront exercées à l'échelle du nouveau territoire, sans

distinction. Enfin, pour les habitants du Pays de Loiron, les services à la population qu'ils connaissent seront maintenus. Nous avons d'ailleurs déjà scellé cet engagement l'an passé en signant ensemble, devant vous, Claude Le Feuvre et moi-même, une charte de territoire, dont les dispositions seront incluses dans notre futur projet de territoire, qui sera présenté à l'assemblée communautaire lors de la prochaine séance du 14 janvier. C'est un engagement fort que nous souhaitons, nous, anciens élus de Loiron et anciens élus de Laval. C'est aussi la manière de souligner le travail accompli par la communauté de communes du Pays de Loiron au cours de ces 53 dernières années. Cette tâche considérable a été rappelée à juste titre tout à l'heure par Claude Le Feuvre.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. Ce sont à la fois des mots personnels, des mots partagés, je le sais, par une grande majorité d'entre vous. Nous nous connaissons, pour la plupart. Pour d'autres, nous allons apprendre à nous connaître mieux. Mais nous allons surtout travailler ensemble. Je suis confiant ce matin pour l'avenir de notre agglomération. Je vous souhaite bonne chance pour cette nouvelle aventure, toujours au service de nos concitoyens et de la population de la nouvelle agglomération de Laval agglomération. Je vous remercie.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : *Merci. Un petit point de méthode : nous sommes réunis un mardi matin. Ce qui crée des contraintes pour beaucoup d'entre nous. Je vous remercie de les avoir surmontées. Néanmoins, il y a un consensus pour arrêter la séance à 13 heures impérativement. Ce qui veut dire que vers 12 h 45, nous devons penser à terminer. Je demande donc à chacune et chacun d'entre vous, dans les votes, qui représentent quand même un travail assez fastidieux d'un point de vue matériel, d'être le plus rapide possible, dans le respect bien sûr des choix démocratiques. Si nous n'avons pas terminé les désignations, en particulier des conseillers communautaires délégués, nous reprendrions lundi prochain, lors de notre séance, la suite des désignations.*

Étaient présents

Christelle Reillon, Christian Lefort, Christophe Hermagné, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Michel Fortuné, Gérard Heulot, Jean-Louis Deulofeu, Loïc Broussey, Denis Mouchel, Nathalie Fournier-Boudard, Olivier Richefou, Jean Brault, Didier Marquet, Annette Chesnel, Nicole Bouillon, Nicolas Deulofeu, Luc Maës, François Zocchetto, Hanan Boubberka, Xavier Dubourg, Marie-Cécile Clavreul, Alexandre Lanoë, Chantal Grandière, Jean-Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Jacques Phelippot, Béatrice Mottier, Gwendoline Galou, Alain Guinoiseau, Jean-Pierre Fouquet, Sophie Dirson, Martine Chalot, Bruno de Lavenère-Lussan, Marie-Hélène Paty, Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Patrice Aubry, Aurélien Guillot (à partir de 9h03), Pascale Cupif, Georges Poirier, Isabelle Beaudouin, Claude Gourvil, Jean-Marc Bouhours, Bernard Bourgeois, Gérard Jallu, Alain Boisbouvier, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Michel Peigner, Annick Poulard, Mickaël Marquet, Noëlle Illien, Daniel Guérin, Gilles Pairin, Yannick Borde, Joseph Bruneau, Flora Gruau, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Gérard Monceau, Claude Le Feuvre et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Jean-Christophe Gruau, Christophe Carrel.

Étaient représentés

Christelle Alexandre a donné pouvoir à Joseph Bruneau, Gylène Thibaudeau a donné pouvoir à Jean-Marc Bouhours, Philippe Habault a donné pouvoir à Xavier Dubourg, Sophie Lefort a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Mickaël Buzaré a donné pouvoir à Jacques Phelippot, Didier Pillon a donné pouvoir à Jean-Jacques Perrin (jusqu'à 10 h 35), Florence Quentin a donné pouvoir à Hanan Boubberka, Catherine Romagné a donné pouvoir à Aurélien Guillot, Jean-François Germerie a donné pouvoir à Pascale Cupif, Céline Hémon est représentée par Christophe Hermagné

Flora Gruau et Alexandre Lanoë ont été désignés secrétaires de séance.

- **CC2 DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par suite de l'élection du nouveau Président de Laval Agglomération, il convient de procéder à la désignation des Vice-Présidents et membres du bureau communautaire.

Au préalable, il est nécessaire de déterminer la composition du bureau communautaire et le nombre de Vice-Présidents.

Aux termes des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant en respectant les conditions suivantes :

- le nombre de Vice-Présidents ne peut être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant (76), ni excéder 15 Vice-Présidents,
- l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Pour assurer un fonctionnement efficace de Laval Agglomération, il vous est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.

Afin de répondre aux objectifs définis par les différentes politiques publiques que va mener Laval Agglomération, il semble important que soit désigné auprès du Président de Laval Agglomération 7 conseillers communautaires délégués afin d'apporter une expertise sur les dossiers.

Les maires des communes non représentées au bureau communautaire, par suite des élections des Vice-Présidents et membres du bureau, pourront tout de même siéger à cette instance, mais ils n'auront pas de voix délibérative.

François ZOCCHETTO : *Sans plus attendre, je vais évoquer la délibération suivante qui consiste à déterminer la composition du bureau communautaire, avec le nombre de vice-présidents et le nombre de membres du bureau communautaire. Vous savez que nous sommes encadrés par la loi et que ceci me conduit à vous proposer de fixer le nombre de vice-présidents à 15. C'était d'ailleurs le nombre de vice-présidents qui existait dans l'ancienne structure de Laval agglomération. Mais afin de répondre aux objectifs définis par les différentes politiques publiques, il nous semble important que soient désignés auprès du président sept conseillers communautaires délégués, soit cinq de plus que dans le mandat de l'ancienne agglomération. Nous avons déjà deux conseillers communautaires délégués qui étaient bien occupés.*

Je précise que les maires des communes qui ne seraient pas représentées au bureau communautaire formellement, par suite des élections des vice-présidents et membres du bureau, pourront bien sûr siéger à cette instance, évidemment, formellement, sans voix délibérative. Mais nous avons fait cette expérience depuis cinq ans et je crois pouvoir dire, sous le contrôle de mes collègues, que cela s'est plutôt bien passé.

Je vais donc mettre aux voix le nombre de membres du bureau, c'est-à-dire 15 vice-présidents et 7 conseillers communautaires délégués.

Monsieur Gourvil, vous avez la parole.

Claude GOURVIL : *Monsieur le Président, je voulais juste faire écho aux propos que vous venez de tenir, et en même temps, à ceux de Georges Poirier, tout à l'heure, dans sa déclaration, en préambule de nos travaux.*

Vous disiez, Monsieur le Président, que nos différences légitimes, il y en a quelques-unes, constituent une richesse. Là-dessus, nous sommes bien d'accord. Mais le bureau que nous allons constituer, d'une certaine façon, sera-t-il l'image fidèle de cette richesse constituée par nos différences ? Nul doute que vous vous êtes déjà réunis, un certain nombre d'entre vous, pour travailler à cette liste des vice-présidents que vous pensez être élus et constituer le bureau communautaire futur. Je pense qu'il serait peut-être utile de nous présenter, finalement, l'ensemble de cette liste que vous rêvez pour

l'ensemble de la nouvelle Laval agglomération, de façon à ce que nous en ayons une vision synoptique, avant que nous puissions voter de façon individuelle sur chacun des vice-présidents. Parce que sinon, nous arrivons au bout et nous nous dirons que finalement, il n'y a que des hommes, très peu de femmes, ou comme le disait Georges Poirier, un cumul des fonctions exécutives. Nous voudrions donc bien avoir à l'avance l'image de ce futur bureau communautaire. Même si, j'en conviens, il ne sera élu que lorsque nous aurons voté.

François ZOCCHETTO : *Bien, y a-t-il d'autres interventions ? Non.*

Monsieur Gourvil, vous souhaiteriez finalement que nous présentions les votes sous la forme d'une liste. Mais ce n'est pas possible parce que la loi prévoit de façon très claire et très stricte que c'est une élection nominative au scrutin uninominal à trois tours. Aussi, si je présentais une liste, je pourrais prendre le risque, me semble-t-il, de vicier leur scrutin. Les noms seront donc appelés les uns après les autres. Je pense que vous connaissez bien toutes les personnes qui proposeront, j'imagine, leur candidature. Moi, si je me base sur notre expérience des années passées, à Laval, et je crois, sous le contrôle du Président Le Feuvre, aussi sur Loiron, je crois qu'il y a une diversité à la fois des situations communales, mais aussi tout simplement des opinions et des idées des uns des autres. Ici, ce n'est pas forcément le lieu de faire des déclarations politiques pour les membres du bureau. Quoi que s'ils le veulent, ils peuvent toujours le faire. Mais je vous laisse juger de la diversité des personnes qui composeront le futur bureau.

Sur le plan de la mixité, vous connaissez mon opinion. J'y suis favorable. Je travaille dans un conseil municipal dans lequel il y a une parité stricte et un bureau municipal dans lequel il y a aussi la parité. Nous faisons un long cheminement et c'est la loi qui peut nous aider à changer les choses progressivement. Vous savez bien que les établissements publics de coopération intercommunale ne sont pas des collectivités locales au sens juridique du terme, qu'ils sont issus des collectivités qui les constituent. Force est de constater qu'actuellement, à Laval, mais ce n'est pas sur le territoire de Laval agglomération, et ce n'est pas le seul endroit, il y a plus d'hommes maires que de femmes. Mais progressivement, cela vient. Il y a plusieurs femmes qui fort heureusement siègent dans notre conseil communautaire et qui sont maires. Je suis donc comme vous, j'appelle à ce que nous ayons une mixité renforcée. Cela se fera progressivement.

Monsieur Guillot.

Aurélien GUILLOT : *Je voulais m'excuser de mon retard, tout à l'heure. Je n'aurais pas voté pour vous, Monsieur le Président. Je voulais rappeler que j'étais contre cette fusion.*

Je reviens au sujet. Par rapport à ce qu'a dit Claude Gourvil, je pense quand même que vous auriez pu donner un peu les contours, parce que nous votons quand même pour une équipe qui va devoir travailler ensemble. Le nom par nom, d'accord, mais il faut une cohérence à cette équipe. Nous aurions aimé avoir un peu plus d'éléments là-dessus avant de procéder au vote.

Votre proposition est d'avoir sept conseillers communautaires délégués, qui seront inclus dans le bureau. Je voulais savoir ce qu'il en sera au niveau des indemnités des élus. Est-ce que ces sept conseillers communautaires auront la même indemnité que les vice-présidents ? Est-ce que les indemnités des vice-présidents resteront au même niveau qu'à Laval agglomération ancienne formule ?

François ZOCCHETTO : *Cette question sera abordée lors du futur conseil communautaire, mais il n'y aura pas de surprise puisqu'en posant la question, vous avez donné la réponse. Vous connaissez ma position, qui est partagée, je pense, par quasiment tous les élus, à savoir d'être très raisonnable en termes de coût des élus. Il n'y aura donc pas de changement, c'est la première réponse à votre question, pour l'indemnité du président et pour l'indemnité des vice-présidents. S'agissant des indemnités des conseillers communautaires délégués, il n'y aura pas de changement non plus. Ces indemnités seront égales à la moitié de celles des vice-présidents. Ce qui veut dire que globalement, l'enveloppe consacrée à la rémunération des élus sera strictement identique à celle qu'elle était en additionnant Laval et Loiron. Je sais bien qu'il y a des collectivités qui font grimper les indemnités. Ce qui d'ailleurs n'est pas forcément illégitime. Ce ne sera pas notre cas. Nous resterons strictement au même niveau.*

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix la composition du bureau, de 15 vice-présidents plus sept conseillers communautaires délégués. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 002 / 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2019

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : François Zocchetto, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer la composition du Bureau communautaire, le nombre de Vice-Présidents et de membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article susvisé,

Que pour assurer un fonctionnement efficace de Laval Agglomération, il est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15 et le nombre de conseillers communautaires délégués membres du bureau à 7,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire de Laval Agglomération est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 7 autres membres du bureau.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, 3 conseillers communautaires s'étant abstenus (Aurélien Guillot, Claude Gourvil).

• CC3 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

La composition du bureau communautaire étant arrêtée, il convient de procéder à la désignation des 15 Vice-Présidents et des 7 autres membres du bureau.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L5211-2, l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau doit se faire poste par poste au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu (art. L. 2122-7 du CGCT).

François ZOCCHETTO : *Nous pouvons donc passer à la question suivante, qui est l'élection du premier vice-président. Je vais vous proposer la candidature que j'ai reçue de Yannick Borde. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Guillot, vous êtes candidat ?*

Aurélien GUILLOT : *Oui, parce que au niveau...des efforts de transparence nécessaires ...*

François ZOCCHETTO : *D'accord. Sont donc candidats Monsieur Borde et Monsieur Guillot. Le scrutin est ouvert.*

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : *Résultat du scrutin pour l'élection du premier vice-président : nombre de conseillers présents ou représentés, 74, nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 74, nombre de bulletins blancs ou nuls, 12, nombre de suffrages exprimés, 62. Ont obtenu, Monsieur Borde, 59 voix, Monsieur Guillot, trois voix. Je déclare donc Monsieur Borde élu premier vice-président de la communauté d'agglomération de Laval. Félicitations.*

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : *Nous allons procéder à l'élection du deuxième vice-président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Bernard Bourgeais. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Gourvil.*

Claude GOURVIL : *J'attendais que la sucette devienne rouge. Juste un mot, Monsieur le Président, car j'ai oublié de le demander pour Yannick Borde, que nous connaissons déjà bien. Est-ce que les candidats pourraient présenter leur candidature en quelques mots, leur motivation ? Ce serait sympathique, non ?*

François ZOCCHETTO : Monsieur Gourvil, ce n'est pas prévu. Je dirais simplement que Monsieur Bernard Bourgeois est le maire de la commune de Loiron-Ruillé et que bien évidemment, s'il souhaite s'exprimer, il a la parole.

Monsieur Bourgeois souhaite-t-il s'exprimer ?

Bernard BOURGEOIS : Effectivement, Bernard Bourgeois, maire de Loiron-Ruillé, maire depuis 2014 de Loiron et depuis 2016 de Loiron-Ruillé, à l'occasion de la fusion des deux communes. J'ai présenté ma candidature pour prolonger l'engagement que j'avais auprès de la communauté de communes du Pays de Loiron. Puisque j'y étais vice-président.

François ZOCCHETTO : Nous allons donc procéder au scrutin.

[Déroulement du vote]

François ZOCCHETTO : Mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, je propose que nous préparions l'élection du troisième vice-président. Sachant que j'ai reçu la candidature de Christian Lefort. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, merci.

[Déroulement du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin pour l'élection du poste de deuxième vice-président : nombre de conseillers présents ou représentés, 74, nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 74, nombre de bulletins blancs ou nuls, 10. Ont obtenu, Bernard Bourgeois, 63 voix, et Claude Le Feuvre, une voix. Je déclare donc Bernard Bourgeois installé dans les fonctions de deuxième vice-président. Je le félicite.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Je vous propose de procéder au scrutin pour l'élection du quatrième vice-président. J'ai reçu la candidature de Daniel Guérin.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Mes chers collègues, résultat du scrutin pour l'élection du troisième vice-président : nombre de conseillers présents ou représentés, 74, nombre de bulletins blancs ou nuls, 20. Ont obtenu, Christian Lefort, 54 voix. Il est donc désigné comme troisième vice-président.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Je vous propose de procéder au scrutin pour l'élection du cinquième poste de vice-président. J'ai reçu la candidature de Nicole Bouillon.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin : nombre de conseillers présents ou représentés, 74, nombre de bulletins blancs ou nuls, 7. A obtenu, Daniel Guérin, 67 voix. Il est donc installé comme quatrième vice-président.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Nous allons procéder au scrutin pour l'élection du sixième vice-président. J'ai reçu la candidature de Xavier Dubourg.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin pour l'élection du poste de cinquième vice-président : nombre de conseillers présents ou représentés, 74, nombre de bulletins blancs ou nuls, 15. Ont obtenu, Nicole Bouillon, 58 voix, Claude Le Feuvre, une voix. Nicole Bouillon est élue cinquième vice-présidente de l'agglomération.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Nous allons procéder au scrutin pour l'élection du septième vice-président. J'ai la candidature de Denis Mouchel.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin : 74 conseillers présents ou représentés, nombre de bulletins blancs ou nuls, 22, nombre de suffrages exprimés, 52. Ont obtenu, Xavier Dubourg, 50 voix, Philippe Habault, une voix, Olivier Richefou, une voix. Xavier Dubourg est donc élu sixième vice-président de l'agglomération.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Je vous propose de procéder à l'élection du huitième vice-président. J'ai reçu la candidature de Michel Peigner.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin : 74 conseillers présents ou représentés, neuf bulletins blancs ou nuls. Ont obtenu, Denis Mouchel, 63 voix, Alexandre Lanoë, une voix, Flora Gruau, une voix. Denis Mouchel est donc élu septième vice-président de l'agglomération.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Je vous propose de procéder au scrutin pour l'élection du neuvième vice-président. J'ai reçu la candidature de Louis Michel.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin pour l'élection du poste de huitième vice-président : nombre de conseillers présents ou représentés, 74, nombre de bulletins blancs ou nuls, 10. A obtenu, Michel Peigner, 64 voix. Il est donc élu huitième vice-président. Bravo.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Nous pouvons procéder au scrutin pour l'élection du 10^e vice-président. J'ai reçu la candidature de Jean-Marc Bouhours.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin : 74 conseillers présents ou représentés, 11 bulletins blancs ou nuls. A obtenu pour le poste de neuvième vice-président, Louis Michel, 63 voix. Il est donc élu. Bravo.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Je vous propose de participer au scrutin pour l'élection du 11^e vice-président. J'ai la candidature de Monsieur Bruno Maurin.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin : 74 conseillers présents ou représentés, 18 bulletins blancs ou nuls. Ont obtenu, Jean-Marc Bouhours, 53 voix, Louis Michel, une voix, Gwénaél Poisson, une voix, Christine Dubois, une voix. Jean-Marc Bouhours est donc élu 10^e vice-président de l'agglomération.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Nous allons procéder au scrutin pour l'élection du 12^e vice-président. J'ai la candidature d'Alain Boisbouvier.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin pour le poste de 11^e vice-président : nombre de conseillers présents ou représentés, 74, nombre de bulletins blancs ou nuls, 15. Ont obtenu, Bruno Maurin, 57 voix, Pascale Cupif, une voix, Louis Michel, une voix. Bruno Maurin est donc élu 11^e vice-président de l'agglomération.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Nous allons procéder au scrutin pour l'élection du 13^e vice-président. J'ai reçu la candidature de Jean Brault.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Élection du 12^e, résultat du scrutin : 74 conseillers présents ou représentés, 12 bulletins blancs ou nuls. Alain Boisbouvier a obtenu 62 voix. Il est donc élu 12^e vice-président.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Scrutin pour l'élection du 14^e vice-président, j'ai reçu la candidature de Bruno de Lavenère-Lussan.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin pour l'élection du poste de 13^e vice-président : 74 conseillers présents ou représentés, 10 bulletins blancs ou nuls. Jean Brault a obtenu 64 voix. Il est donc élu 13^e vice-président. Bravo.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Je vous propose le scrutin pour l'élection du 15^e et dernier vice-président. En l'occurrence, ce pourrait être une vice-présidente, puisque j'ai la candidature de Stéphanie Hibon-Arthuis.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin pour le poste de 14^e vice-président : 74 conseillers présents ou représentés, 16 bulletins blancs ou nuls. Bruno de Lavenère-Lussan a obtenu 58 voix. Il est donc élu et installé comme 14^e vice-président.

[Applaudissements]

François ZOCCHETTO : Il nous reste, de façon à respecter le timing que nous nous étions fixé, maintenant à attendre le dépouillement du scrutin pour le poste de 15^e vice-président. Puis nous procéderons, à partir de lundi après-midi, à l'élection des sept conseillers communautaires délégués, à l'élection de la commission d'appel d'offres. Puis il y aura une séance qui sera un peu plus interactive, avec la désignation des représentants de l'agglomération dans de très nombreux organismes. Je rappelle que la séance commencera le lundi 14 à 17 heures. Puisque nous avons l'habitude de nous réunir à 19 heures, mais là, exceptionnellement, comme il y aura aussi des votes, nous débuterons à 17 heures.

[Déroulement du vote et du dépouillement]

François ZOCCHETTO : Résultat du scrutin pour le poste de 15^e vice-présidente : 74 conseillers présents ou représentés, 14 bulletins nuls. Ont obtenu, Stéphanie Hibon-Arthuis, 59 voix, Alexandre Lanoë, une voix. Stéphanie Hibon-Arthuis est donc élue 15^e vice-présidente. Nous la félicitons.

[Applaudissements]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2019

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : François Zocchetto

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-7, L2122-7-2 et L5211-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Vu la délibération n° 2/2019 du conseil communautaire du 8 janvier 2019 fixant la composition du bureau communautaire à 15 Vice-Présidents et 7 autres membres du bureau communautaire,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des 15 Vice-Présidents et autres membres du bureau,

Après un vote poste par poste au scrutin uninominal secret à la majorité absolue,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est procédé à l'élection du 1er Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidats : Yannick Borde et Aurélien Guillot

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 12 |
| - nombre de suffrages exprimés | 62 |
| - majorité absolue | 32 |

Ont obtenu :

Yannick Borde : 59 voix

Aurélien Guillot : 3 voix

Yannick Borde ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 1er Vice-Président et immédiatement installé.

Article 2

Il est procédé à l'élection du 2e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Bernard Bourgeais

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 10 |
| - nombre de suffrages exprimés | 64 |
| - majorité absolue | 33 |

Ont obtenu :

Bernard Bourgeais : 63 voix

Claude Le Feuvre : 1 voix

Bernard Bourgeais ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 2e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 3

Il est procédé à l'élection du 3e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Christian Lefort

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 20 |
| - nombre de suffrages exprimés | 54 |
| - majorité absolue | 28 |

A obtenu :

Christian Lefort : 54 voix

Christian Lefort ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 3e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 4

Il est procédé à l'élection du 4e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Daniel Guérin

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 7 |
| - nombre de suffrages exprimés | 67 |
| - majorité absolue | 34 |

A obtenu :

Daniel Guérin : 67 voix

Daniel Guérin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 4e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 5

Il est procédé à l'élection du 5e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Nicole Bouillon

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 15 |
| - nombre de suffrages exprimés | 59 |
| - majorité absolue | 30 |

Ont obtenu :

Nicole Bouillon : 58 voix

Claude Le Feuvre : 1 voix

Nicole Bouillon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 5e Vice-Présidente et immédiatement installée.

Article 6

Il est procédé à l'élection du 6e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Xavier Dubourg

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 22 |
| - nombre de suffrages exprimés | 52 |
| - majorité absolue | 27 |

Ont obtenu :

Xavier Dubourg : 50 voix

Philippe Habault : 1 voix

Olivier Richefou : 1 voix

Xavier Dubourg ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 6e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 7

Il est procédé à l'élection du 7e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Denis Mouchel

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 9 |
| - nombre de suffrages exprimés | 65 |
| - majorité absolue | 33 |

Ont obtenu :

Flora Gruau : 1 voix

Alexandre Lanoë : 1 voix

Denis Mouchel : 63 voix

Denis Mouchel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 7e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 8

Il est procédé à l'élection du 8e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Michel Peigner

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 10 |
| - nombre de suffrages exprimés | 64 |
| - majorité absolue | 33 |

A obtenu :

Michel Peigner : 64 voix

Michel Peigner ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 8e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 9

Il est procédé à l'élection du 9e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Louis Michel

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 11 |
| - nombre de suffrages exprimés | 63 |
| - majorité absolue | 32 |

A obtenu :

Louis Michel : 63 voix

Louis Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 9e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 10

Il est procédé à l'élection du 10e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Jean-Marc Bouhours

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 18 |
| - nombre de suffrages exprimés | 56 |
| - majorité absolue | 29 |

Ont obtenu :

Jean-Marc Bouhours : 53 voix

Christine Dubois : 1 voix

Louis Michel : 1 voix

Gwénaél Poisson : 1 voix

Jean-Marc Bouhours ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 10e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 11

Il est procédé à l'élection du 11e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Bruno Maurin

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 15 |
| - nombre de suffrages exprimés | 59 |
| - majorité absolue | 30 |

Ont obtenu :

Pascale Cupif : 1 voix

Bruno Maurin : 57 voix

Louis Michel : 1 voix

Bruno Maurin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 11e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 12

Il est procédé à l'élection du 12e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Alain Boisbouvier

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 12 |
| - nombre de suffrages exprimés | 62 |
| - majorité absolue | 32 |

A obtenu :

Alain Boisbouvier : 62 voix

Alain Boisbouvier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 12e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 13

Il est procédé à l'élection du 13e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Jean Brault

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 10 |
| - nombre de suffrages exprimés | 64 |
| - majorité absolue | 33 |

A obtenu :

Jean Brault : 64 voix

Jean Brault ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 13e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 14

Il est procédé à l'élection du 14e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Bruno de Lavenère-Lussan

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 16 |
| - nombre de suffrages exprimés | 58 |
| - majorité absolue | 30 |

A obtenu :

Bruno de Lavenère-Lussan: 58 voix

Bruno de Lavenère-Lussan ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 14e Vice-Président et immédiatement installé.

Article 15

Il est procédé à l'élection du 15e Vice-Président de Laval Agglomération, au scrutin secret.

Candidat : Stéphanie Hibon-Arthuis

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - nombre de conseillers communautaires | 76 |
| - nombre de conseillers présents ou représentés | 74 |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 74 |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 14 |
| - nombre de suffrages exprimés | 60 |
| - majorité absolue | 31 |

Ont obtenu :

Alexandre Lanoë : 1 voix

Stéphanie Hibon-Arthuis : 59 voix

Stéphanie Hibon-Arthuis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 15e Vice-Présidente et immédiatement installée.

Article 16

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ORDRE DES VICE-PRÉSIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU
DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

| | |
|---------------------|--------------------------|
| 1er Vice-Président | Yannick Borde |
| 2e Vice-Président | Bernard Bourgeais |
| 3e Vice-Président | Christian Lefort |
| 4e Vice-Président | Daniel Guérin |
| 5e Vice-Président | Nicole Bouillon |
| 6e Vice-Président | Xavier Dubourg |
| 7e Vice-Président | Denis Mouchel |
| 8e Vice-Président | Michel Peigner |
| 9e Vice-Président | Louis Michel |
| 10e Vice-Président | Jean-Marc Bouhours |
| 11e Vice-Président | Bruno Maurin |
| 12e Vice-Président | Alain Boisbouvier |
| 13e Vice-Président | Jean Brault |
| 14e Vice-Président | Bruno de Lavenère-Lussan |
| 15e Vice-Présidente | Stéphanie Hibon-Arthuis |

François ZOCCHETTO : *Mes chers collègues, voici élus les vice-présidents de l'agglomération. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous continuerons les désignations avec les sept votes pour désigner les conseillers communautaires délégués et un vote pour désigner la commission d'appel d'offres, lundi prochain, à partir de 17 heures.*

Je vais vous lire la charte de l'élu local, conformément à la loi. Cela s'adresse à tout le monde, et pas seulement aux membres du bureau.

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*

6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*

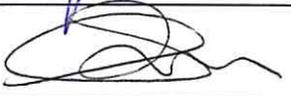
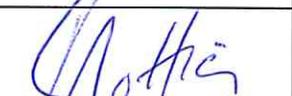
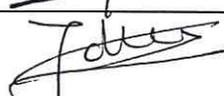
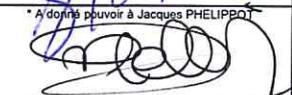
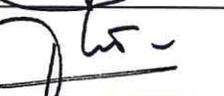
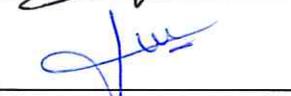
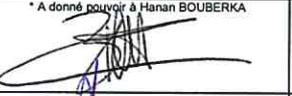
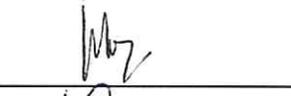
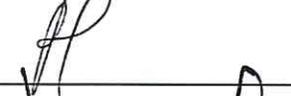
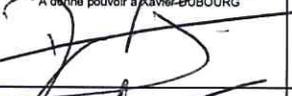
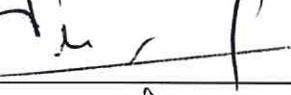
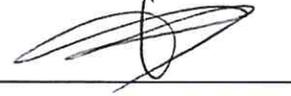
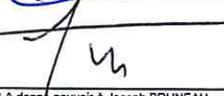
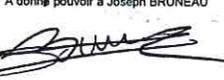
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Vous trouverez ce texte sur votre table, devant vous. Si certains ne l'avaient pas, il faut le demander. Merci.

Je vais donc lever la séance pour ce matin, en vous remerciant pour votre disponibilité, et en vous précisant qu'un verre de l'amitié est prévu dans la salle des commissions. Nous nous retrouvons donc tous dans la salle des commissions. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 50.

Approbation du Procès Verbal n°114 - Conseil Communautaire du 8 janvier 2019

| | | | | | | | | |
|------------------|------------|---|--------------------|--------------|--|-------------|------------|---|
| ZOCCHETTO | François |  | PHELIPPOT | Jacques | * A reçu pouvoir de Mickaël BUZARÉ  | BOURGEAIS | Bernard |  |
| REILLON | Christelle |  | MOTTIER | Béatrice |  | JALLU | Gérard |  |
| LEFORT | Christian |  | BUZARÉ | Mickaël | * A donné pouvoir à Jacques PHELIPPOT  | BOISBOUVIER | Alain |  |
| HÉMON | Céline | Représenté par Christophe HERMAGNÉ | GALOU | Gwendoline | | VIELLE | Sylvie |  |
| POISSON | Gwénaél |  | GUINOISEAU | Alain | | DUBOIS | Christine |  |
| LE RIDOU | Fabienne |  | LEFORT | Sophie | * A donné pouvoir à Marie-Cécile CLAVREUL | CARREL | Christophe | ABSENT |
| COIGNARD | Jean-Marc |  | FOUQUET | Jean-Pierre |  | PEIGNER | Michel |  |
| FORTUNÉ | Michel |  | QUENTIN | Florence | * A donné pouvoir à Hanan BOUBERKA  | POULARD | Annick |  |
| HEULOT | Gérard |  | PILLON | Didier |  | MARQUET | Mickaël |  |
| DEULOFEU | Jean-Louis |  | DIRSON | Sophie |  | ILLIEN | Noëlle |  |
| BROUSSEY | Loïc |  | HABAULT | Philippe | * A donné pouvoir à Xavier DUBOURG  | GUÉRIN | Daniel |  |
| MOUCHEL | Denis |  | CHALOT | Martine |  | PAIRIN | Gilles |  |
| FOURNIER-BOUDARD | Nathalie |  | DE LAVENÈRE-LUSSAN | Bruno |  | BORDE | Yannick |  |
| RICHEFOU | Olivier | | PATY | Marie-Hélène |  | ALEXANDRE | Christelle | * A donné pouvoir à Joseph BRUNEAU  |

* Les élus ayant donné pouvoir ne doivent pas signer.

* Les élus ayant reçu pouvoir doivent signer pour eux-mêmes ET pour les élus qu'ils représentent.

* Les suppléants doivent signer pour les élus qu'ils remplacent.

Approbation du Procès Verbal n°114 - Conseil Communautaire du 8 janvier 2019

| | | | | | | | | |
|-----------|--------------|--|---------------|-----------------|---|------------|---------|--|
| BRAULT | Jean | | MAURIN | Bruno | | BRUNEAU | Joseph | * A reçu pouvoir de Christelle ALEXANDRE |
| MARQUET | Didier | | HIBON-ARTHUIS | Stéphanie | | GRUAU | Flora | |
| CHESNEL | Annette | ABSENTE | GERMERIE | Jean-François | * A donné pouvoir à Pascale CUPIF | MICHEL | Louis | |
| BOUILLON | Nicole | | ROMAGNÉ | Catherine | * A donné pouvoir à Aurélien GUILLOT | BLANCHET | Marcel | |
| DEULOFEU | Nicolas | | GUILLOT | Aurélien | * A reçu pouvoir de C. ROMAGNE présent à partir de la CC2 | BARRÉ | Olivier | |
| MAËS | Luc | * A reçu pouvoir de Florence QUENTIN | CUPIF | Pascale | * A reçu pouvoir de Jean-François GERMERIE | MONCEAU | Gérard | |
| BOUBERKA | Hanan | * A reçu pouvoir de Philippe HABAULT | POIRIER | Georges | | LE FEUVRE | Claude | |
| DUBOURG | Xavier | * A reçu pouvoir de Sophie LEFORT | BEAUDOUIN | Isabelle | | ROCHERULLÉ | Michel | |
| CLAVREUL | Marie-Cécile | | GOURVIL | Claude | | | | |
| LANOË | Alexandre | | GRUAU | Jean-Christophe | ABSENT | | | |
| GRANDIÈRE | Chantal | * A reçu pouvoir de Didier PILLON | AUBRY | Patrice | * A reçu pouvoir de Guyène THIBAudeau | | | |
| PERRIN | Jean-Jacques | | BOUHOURS | Jean-Marc | * A donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS | | | |
| JACOVIAc | Danielle | | THIBAudeau | Guyène | | | | |

PREFECTURE
29 MARS 2019
 de la MAYENNE

* Les élus ayant donné pouvoir ne doivent pas signer.
 * Les élus ayant reçu pouvoir doivent signer pour eux-mêmes ET pour les élus qu'ils représentent.
 * Les suppléants doivent signer pour les élus qu'ils remplacent.